POINT COMMUN-E

J.A.B 1009 PULLY

ORGANE OFFICIEL DE L'UNION
DES COMMUNES VAUDOISES ET
DES ASSOCIATIONS
D'EMPLOYÉS COMMUNAUX

41 / ÉTÉ 2012

BOURG-EN-LAVAUX ACCUEILLE LA JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES

POINT DE VUE

CLAUDINE WYSSA
PRÉSIDENTE DE L'UNION DES COMMUNES VAUDOISES,
DÉPUTÉE, SYNDIQUE DE BUSSIGNY

Rendez-vous à Bourg-en-Lavaux pour une grande journée

Ce numéro de Point Commun-e est principalement orienté sur notre Assemblée générale ainsi que sur la Journée des Communes Vaudoises qui se tiendront à Bourg-en-Lavaux. Comme vous, je me réjouis de cette journée qui réunit chaque année l'ensemble des personnes engagées dans ce canton à la gestion exécutive et administrative de nos communes. Cette année, celle-ci est exceptionnelle pour plusieurs raisons:

- *Il s'agit de la première assemblée de la nouvelle législature communale. Le nouveau comité, en place depuis novembre 2011, vous proposera de prendre des décisions qui engageront l'avenir de notre association pour les 5 prochaines années. Les enjeux sont nombreux, nos relations avec nos partenaires et l'Etat se doivent d'être soignées, elles exigeront de nous un travail important et professionnel*
- *C'est également notre dernière assemblée de la législature cantonale. Alors que certaines procédures – pour ne pas dire habitudes – ont été mises en place notamment dans nos relations et négociations avec le Canton, cela signifiera pour nous de continuer ce travail et de construire avec le Conseil d'Etat élu récemment une relation de confiance durable*
- *Enfin, les festivités ont lieu cette année dans une nouvelle commune, issue d'une fusion importante et récente. A cet endroit, j'aimerais remercier chaleureusement, les organisateurs, les bénévoles et les autorités de Bourg-en-Lavaux pour l'énorme travail réalisé et l'excellente collaboration avec les organes de l'UCV.*

Si cette journée est exceptionnelle, elle est également traditionnelle et profondément institutionnelle. Comme chaque année, elle est le symbole visible, engagé et joyeux du fonctionnement de nos institutions vaudoises et suisses. Ceci constitue un aspect essentiel: en effet, la commune est l'institution la plus proche du citoyen, ce sont ses autorités qui connaissent le mieux les besoins des habitants et c'est à ce titre que notre association défend et défendra avec vigueur son rôle, ses compétences et son autonomie. Je me réjouis de rencontrer syndics, municipaux, secrétaires municipaux, boursiers, autorités cantonales, ainsi que nos nombreux invités qui viendront célébrer cette vision de notre démocratie fédéraliste.

Bonne fête à chacun à Bourg-en-Lavaux et vivent les Communes Vaudoises! ■

SOMMAIRE

N° 41 - ÉTÉ 2012

Bourg-en-Lavaux accueille la Journée des Communes Vaudoises 2012 4
Interview 5 sur 5 avec Claude Nicollier 9
Taxe au sac: l'élimination des déchets 10
Présentation de la LOPV par J.-D. Carrard 13
Bourg-en-Lavaux: une fusion réussie (4) 14
Assemblée générale de l'AVDCH à Gimel 17
Assemblée générale de l'AVIATCO à La Tour-de-Peilz 18
Reconnaissance de la fonction de secrétaire municipal 21
Assemblée générale de l'ACVBC à Moudon 22
AVDAAS: Revenu déterminent unifié (RDU) 25
Concours des clochers 26
Gagnante du concours 2011 27
Présentation de l'AVRIC 29
Mémento Cours spécifiques Busset 30

IMPRESSUM
Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 557 81 30 > Fax 021 557 81 31 > E-mail: ucv@ucv.ch > www.ucv.ch
Impression
PCL Presses Centrales SA, Av. de Longemalle 9, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 96 > Fax 021 311 61 05 > pcl@worldcom.ch
Régie des annonces
Regipub SA, Av. de Longemalle 9, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 51 > Fax 021 320 59 50 > E-mail: contact@regipubsa.ch
Graphisme, PAO et prépresse GDesign / J.-M. Gallarotti, 1095 Lutry > Tél. 079 428 63 04 > E-mail: jmgdesign@bluewin.ch

JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES

Bourg-en-Lavaux souhaite la bienvenue à l'Assemblée générale des délégués de l'UCV

CHÈRES DÉLÉGUÉES ET CHERS DÉLÉGUÉS,

BOURG-EN-LAVAUX EST TRÈS HONORÉE D'ACCUEILLIR LE 9 JUIN PROCHAIN L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION DES COMMUNES VAUDOISES. C'EST AVEC ENTHOUSIASME QUE NOUS PRÉPARONS CET ÉVÈNEMENT ET NOUS VOUS INVITONS, EN ATTENDANT, À DÉCOUVRIR QUELQUES TRAITS DE CARACTÈRE DE CETTE NOUVELLE COMMUNE.

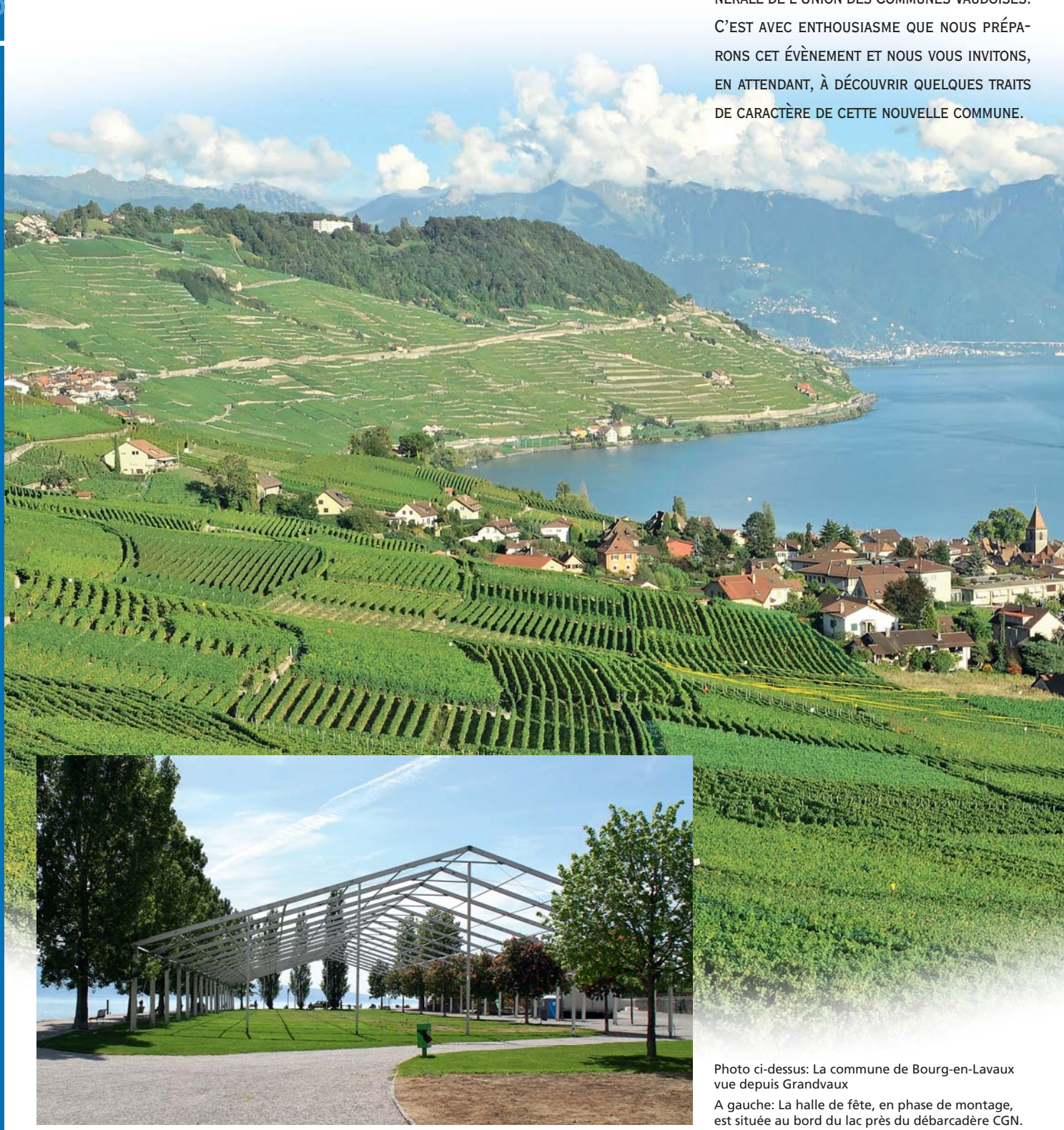

Photo ci-dessus: La commune de Bourg-en-Lavaux vue depuis Grandvaux

A gauche: La halle de fête, en phase de montage, est située au bord du lac près du débarcadère CGN.

TEXTES: MAX GRAF, SYNDIC DE BOURG-EN-LAVAUX
JEAN-LOUIS BANDINI, PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL
JEAN-PIERRE HAENNI, VICE-SYNDIC

PHOTOS: MAX FRANÇOIS, CLIC CLAC ET JEAN-MARC GALLAROTTI

Ci-dessus: Promenade dans le bourg de Grandvaux

Bourg-en-Lavaux, une commune et cinq saveurs

La commune de Bourg-en-Lavaux est née le 1er juillet 2011 de la fusion entre Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette. Située au cœur du vignoble en terrasses de Lavaux Patrimoine mondial de l'UNESCO, la commune déploie son généreux paysage des bords du lac Léman (375m) au sommet de la tour de Gourze (925m). Chef lieu du district de Lavaux-Oron, Bourg-en-Lavaux est un centre économique et de services publics d'importance régional. Outre son patrimoine viticole, la commune offre de nombreuses activités culturelles et touristiques qui en font une destination appréciée loin à la ronde.

PARMI LES SECTEURS D'ACTIVITÉ PHARES, LA VITICULTURE, L'HÉBERGEMENT, LA RESTAURATION ET LE DOMAINE DE LA SANTÉ...

Photo du haut: Le platane bicentenaire se trouvant au port de Cully a été planté en 1798, soit en pleine Révolution française (1789-1799).

Ci-dessus: Le bâtiment de l'administration communale de Bourg-en-Lavaux est situé à Cully

Un centre régional dynamique

Forte de ses presque 5'000 habitants, la commune de Bourg-en-Lavaux peut se prévaloir d'une activité économique et d'une offre de services importantes pour la région. La structure économique diversifiée de la commune favorise le maintien d'une population active sur le territoire communal. Parmi les secteurs d'activité phares, la viticulture, l'hébergement et la restauration, ainsi que le domaine de la santé, avec notamment l'Hôpital de Lavaux et son infrastructure médico-sociale, regroupent la majorité des emplois au niveau communal. L'importance de la culture viticole à Bourg-en-Lavaux explique la forte représentation du secteur primaire dans le profil d'activité communale.

JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES

Bourg-en-Lavaux souhaite la bienvenue à l'Assemblée générale des délégués de l'UCV

Un patrimoine et une viticulture de renom

Inscrit depuis 2007 au patrimoine mondial de l'UNESCO, le vignoble en terrasses de Lavaux offre un panorama généreux à l'égal des appellations qui font sa renommée. Avec quelques 270 ha de vignes (soit 27% du territoire communal), le terroir viticole de Bourg-en-Lavaux est réputé pour la qualité de ses vins dont les appellations Epesses, Villette, Calamin et Dézaley sont connues loin à la ronde. Les blancs sont principalement issus du chasselas. Les rouges sont produits à partir de pinot noir, gamay, gamaret, garanoir et de Plan-Robert, une ancienne variété de gamay remise à l'honneur. Les quelques 70 vignerons-encaveurs de la commune, infatigables lorsqu'il s'agit d'accueillir le visiteur, sont à ce titre de précieux ambassadeurs pour notre région.

LE TERROIR VITICOLE DE BOURG-EN-LAVAUX EST RÉPUTÉ POUR LA QUALITÉ DE SES VINS...

Une offre culturelle et touristique diversifiée

Bourg-en-Lavaux est une commune où il fait bon vivre ne serait-ce que par la diversité de son offre culturelle. Salles de spectacles, caveaux musicaux et lieux d'exposition animent au quotidien la vie artistique de la région. Festival de musique jazz ou classique, fêtes du goût et des saveurs locales, marchés et brocantes complètent ce tableau et offrent à la commune une vie culturelle des plus dynamique. Et pour accueillir nos hôtes d'ici et d'ailleurs, Bourg-en-Lavaux dispose d'un large éventail de cafés-restaurants, établissements hôteliers et accueils para-hôteliers pour tous les goûts et toutes les bourses.

C'est dans ce paysage plein de générosité, que la commune de Bourg-en-Lavaux et ses précieux partenaires ont d'ores et déjà le plaisir de vous souhaiter, chères déléguées et chers délégués, une cordiale bienvenue, une agréable assemblée et une magnifique journée ■

Carte d'identité

Naissance:	1er juillet 2011
Localités fusionnées:	Cully, Epesses, Grandvaux, Riex, Villette
District:	Lavaux-Oron, Chef-lieu du district
Nombre d'habitants:	4'954 (juillet 2011)
Municipalité:	7 Municipaux
Syndic:	Max Graf (Cully)
Conseil communal:	70 Conseillers
Surface:	965 hectares
Densité population:	57 hab./ha constructible
Altitude moyenne:	646 m
Point culminant:	925 m (Tour de Gourze)
Evénement annuel:	Festival Cully Jazz

INVITÉ ET ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UCV À BOURG-EN-LAVAUX

L'interview «5 sur 5»

Claude Nicollier

Astrophysicien et astronaute de l'Agence spatiale européenne. En 1992, il devient le premier suisse dans l'espace.

5 Questions:

- **QUE SERIEZ-VOUS SI VOUS N'ÉTIEZ PAS?**
  Si je n'étais pas astronaute, je serais en train d'essayer de le devenir...
- **QU'EST-CE QUI VOUS FAIT PEUR?**
  L'arrogance, la suffisance et la méchanceté
- **VOTRE RAPPORT A L'ARGENT: LA DERNIÈRE FOLIE QUE VOUS VOUS ÊTES OFFERTE?**
  Un petit avion bimoteur, quand je vivais à Houston avec ma famille, pour voyager et vivre une passion dévorante!
- **TEMPÊTE DU DESERT OU CALME BLANC?**
  Ni l'un ni l'autre, mais bien plutôt le calme du désert...
- **QUEL EST VOTRE MEILLEUR ENNEMI?**
  Le manque de temps.

5 Dates clés:

- **1609:** Observations célestes par Galilée avec sa lunette astronomique mettant en évidence l'héliocentrisme.
- **1687:** Loi de la gravitation universelle de Newton, publication des *Principes Mathématiques de Philosophie Naturelle*.
- **1961:** Le 12 avril à lieu le premier vol spatial avec Youri Gagarine
- **1969:** Le 21 juillet, Neil Armstrong est le premier être humain a poser le pied sur un autre corps céleste que la Terre (Mission Apollo 11).
- **1989:** En novembre, c'est la chute du mur de Berlin, qui ouvre une nouvelle ère de la politique mondiale ■

ELIMINATION DES DÉCHETS URBAINS

De nouvelles opportunités pour les communes

À PARTIR DE JANVIER 2013, ENVIRON 200 COMMUNES VAUDOISES DEVRONT ADOPTER UN NOUVEAU SYSTÈME DE TAXATION, POUR L'ÉLIMINATION DE LEURS DÉCHETS URBAINS, BASÉ SUR LE PRINCIPE DE CAUSALITÉ DU «POLLUEUR-PAYEUR». MALGRÉ LES DIFFICULTÉS QUE CELA COMPORTE, CETTE TRANSITION PERMET AUX COMMUNES DE METTRE À JOUR L'ORGANISATION DE LA GESTION DE LEURS DÉCHETS ET D'IMPLIQUER LEURS CITOYENS PAR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES ENJEUX DE CETTE THÉMATIQUE COMPLEXE.

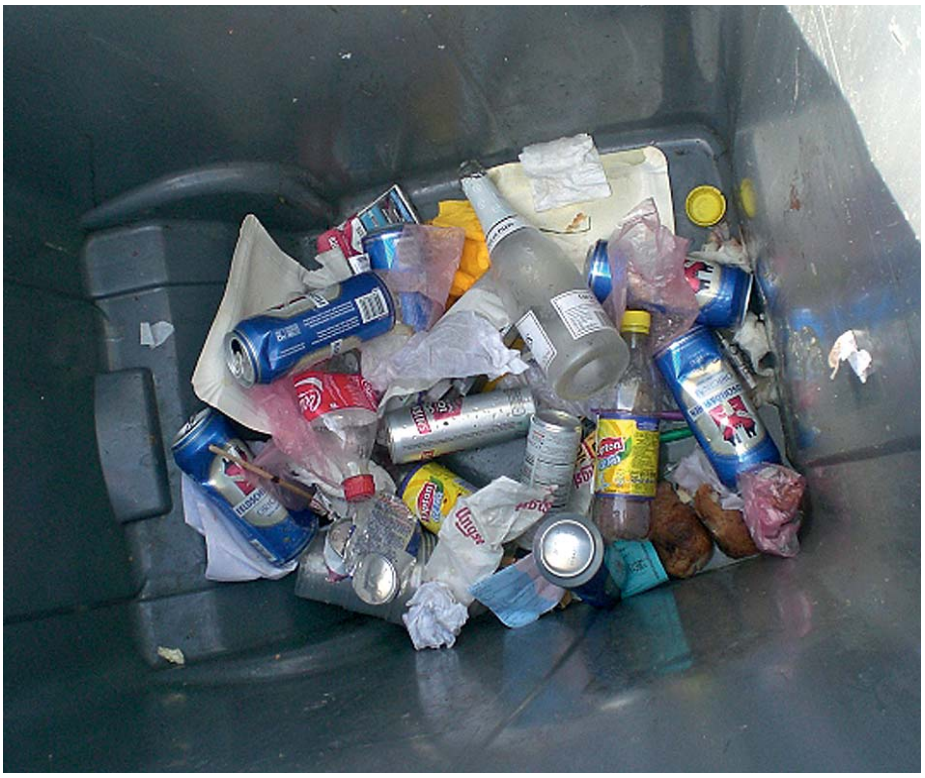

Type de déchets	Quantité (kg/hab.)	Coûts (fr./hab.)	Coûts (fr./t)	
Ordures ménagères	224	57	280	Coûts globaux
Déchets verts	67	18	245	Coûts globaux
Papier/carton	75	2,7	33	Coûts nets
Verre	34	1,7	46	Coûts nets
Alu/fer blanc	1,97	0,4	189	Coûts nets
Vieux métaux	6,1	0	47	Coûts nets
Total	**394**	**129**	**–**	

Moyennes pondérées des quantités et coûts liés aux différentes collectes.

Tableau: Infrastructures communales

Combien coûte l'élimination des déchets par habitant en Suisse?

D'après une étude effectuée en 2009 par l'association infrastructure-communale sur 377 communes et syndicats de déchets (données de 2008), les coûts de la gestion communale des déchets s'élèvent à 129 francs par habitant et par an, et ce avec un taux de couverture de 96%. La valeur moyenne des taxes annuelles par habitant est d'environ 90 francs.
Le tableau ci-dessus, qui résulte de cette étude, donne plus d'indications sur les quantités et les coûts.

Pourquoi une taxe au sac d'environ 2 francs?

Suite aux expériences acquises dans diverses communes en Suisse, il s'avère qu'un prix fixé aux alentours de 2 francs pour un sac de 35 litres permet de minimiser les éventuels effets secondaires tels que le tourisme des déchets et l'élimination illégale (OFEV, 2001). De plus, le coût total de l'élimination des déchets urbains est couvert en règle générale à raison de 40 à 70%. Les charges restantes pouvant être assumées grâce au produit de la taxe forfaitaire.

Le gros inconvénient de la taxe à la quantité, basé sur le volume, est que les coûts liés à l'élimination des déchets se mesurent en grande partie sur le poids des déchets et non pas sur leur volume. Par chance, le nouveau système de taxation n'étant pas nouveau en Suisse, on peut considérer qu'un sac de 35 litres pèse entre 5 et 10 kg (la voirie de St-Gall recommande 7 kg au maximum).

Augmentation du taux de recyclage

En 2010, la quantité totale de déchets collectés par les communes dans le canton était de 478 kg/hab. (SESA, 2011) dont 270 kg pour les incinérables et 208 kg pour les collectes séparées (déchets compostables, papier/carton, verre, métaux) ce qui représente un taux de recyclage de 43,5% ou de 52%

TEXTE: MARC VOGT
DIRECTEUR ET FONDATEUR DE IN-FINITUDE
PHOTOS: OLIVIER KRESSMANN

Photos ci-dessus:
Deux exemples de recyclage, une lampe réalisée à partir de gobelets en plastique et des pots de fleurs fabriqués à l'aide de bouteilles de Coca-Cola en PET.

si l'on tient compte des apports directs des entreprises aux installations de recyclage. **L'expérience montre que le passage de l'impôt aux taxes augmente le taux de recyclage de 10 à 15%** (OFEV, 2001), en ce sens, le principe du «pollueur-payeur» incite les concitoyens à mieux trier leurs déchets et de ce fait réduire le poids/volume des déchets incinérés. Ce changement de comportement demande peut-être aux communes de renforcer les infrastructures de tri existantes ou en créer de nouvelles, mais elle suit surtout l'objectif du canton d'atteindre 60% de taux de recyclage en 2020.

Le citoyen à la source de ses déchets

«Qui pollue, paie». Eh oui, le citoyen devra payer de sa poche l'élimination des déchets urbains dont il est le détenteur. Malheureusement, et souvent par manque d'informations, il n'est pas conscient que ses impôts diminuent et pense payer plus avec le nouveau système, ce qui n'est pas le cas. De manière globale, les frais d'élimination des déchets diminuent surtout avec l'établissement d'une taxe au sac intercommunale et par l'augmentation du taux de recyclage qui apporte de nouvelles entrées financières par l'apport de matières premières. De ce fait, un dialogue constructif doit être mis en place afin de lui expliquer la transition des coûts dont il fait l'objet. Ceci impose aux communes d'établir un nouveau règlement communal, mais surtout d'avoir une comptabilité analytique à jour afin d'établir de manière appropriée les montants des futures taxes perçues, et ainsi éviter de potentiels problèmes légaux avec la population car le principe de transparence est respecté.

Cependant, le règlement communal seul n'est pas toujours suffisant pour communiquer avec le citoyen. Il faut également l'informer et l'éduquer sur les coûts environnementaux, sociaux et économiques liés au cycle de vie des déchets afin de le sensibiliser à les réduire et ainsi diminuer ses propres frais. Par exemple, la mise en place de journées vide-grenier ou l'organisation d'ateliers de réparation/recyclage sont de petites actions qui permettent de réduire l'élimination de déchets encombrants, et crée une dynamique sociale comme le montrent certaines communes en Suisse par la création de buvettes à côté de la déchetterie.

IL FAUT INFORMER ET ÉDUQUER LE CITOYEN SUR LES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES LIÉS AU CYCLE DE VIE DES DÉCHETS AFIN DE LE SENSIBILISER À LES RÉDUIRE

Conclusion

Le fait de pouvoir se baser sur les expériences précédentes permet aux communes vaudoises de mieux se préparer au vu du cours délai imposé pour mettre en place le nouveau système de taxation. Cette situation permet également d'impliquer la population, car elle se trouve plus directement concernée par les coûts d'élimination de ses déchets. Elle est donc plus attentive à la thématique. En développant un dialogue constructif entre communes et concitoyens, des solutions alternatives peuvent émerger et ainsi permettre de réduire les coûts et pourquoi pas de développer de nouvelles opportunités commerciales ■

POLICE COORDONNÉE

Le vrai défi des partenaires

TEXTE: JEAN-DANIEL CARRARD
PRÉSIDENT DE LA CDPMV
MEMBRE DU CCS

Après des années de débats passionnés et de solutions avortées, la nouvelle loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) est rentrée en force début 2012.

Elle définit les conditions cadres de la nouvelle loi sur l'organisation policière sur le canton de Vaud, et met à disposition des communes et de l'état un nouvel outil d'application.

Cet ambitieux projet, qui tend à mieux coordonner l'activité de différentes polices œuvrant dans le Canton de Vaud, a bénéficié d'un assez large consensus. Sa mise en œuvre va fortement modifier notre paysage sécuritaire pour tendre vers une plus grande efficacité et va contraindre les communes concernées, de manière plus ou moins variable, à fortement s'adapter à cette nouvelle donne. Cela prendra notamment la forme d'efforts financiers conséquents qui ne seront, et de loin pour certains corps de police, pas couverts par la péréquation prévue. C'est ainsi que la plupart des corps de police vont devoir sensiblement renforcer leurs effectifs pour remplir l'entier des missions qu'ils devront désormais assumer, mais également pour répondre aux conditions d'accréditation prévues par la LOPV.

Les communes qui ont fortement œuvré pour la mise en place de ce dispositif sont résolues à faire les efforts nécessaires. Il leur semble toutefois que l'Etat de Vaud devra également faire sa part pour accroître l'efficacité et la cohérence du dispositif sécuritaire vaudois, qui ne concernent pas seulement les différents corps de police communaux ou intercommunaux. En effet, il serait probablement contre-productif, voire vain, que les communes augmentent leurs effectifs policiers pour faire face à l'insécurité croissante que nous vivons depuis quelques années, tout particulièrement en milieu urbain, si un certain nombre de partenaires situés en aval de l'action policière (justices pénale et civile, services administratifs en charge des questions de circulation routière, de migration ou des prisons, etc...) ne se renforcent pas afin de pouvoir faire face à l'augmentation inévitable du nombre des personnes et des cas à traiter qu'induira automatiquement une augmentation de la présence policière.

Le partenariat qui s'ouvre ainsi aux différents acteurs de la chaine sécuritaire est un grand défi.

Il doit être relevé ensemble, à tous les niveaux, afin de fournir aux citoyens de ce canton, une nouvelle approche et des réponses performantes aux problèmes de sécurité de la société actuelle.

C'est dans cet état d'esprit constructif que la CDPMV participe aux travaux de développement de la police coordonnée, que ce soit dans le CCS (conseil cantonal de sécurité) ou à la DO (direction opérationnelle) ■

COURRIER DU LECTEUR

Vous souhaitez réagir, apporter des précisions à l'un des sujets abordés dans nos éditions? Votre avis nous intéresse.
Envoyez-nous vos messages par courriel à nathalie.greiner@ucv.ch ou par poste à Nathalie Greiner - UCV - CP 481 -1009 Pully
(Rubrique Courrier du lecteur)

BOURG-EN-LAVAUX

Chronique d'une fusion réussie (4) Les clés du succès

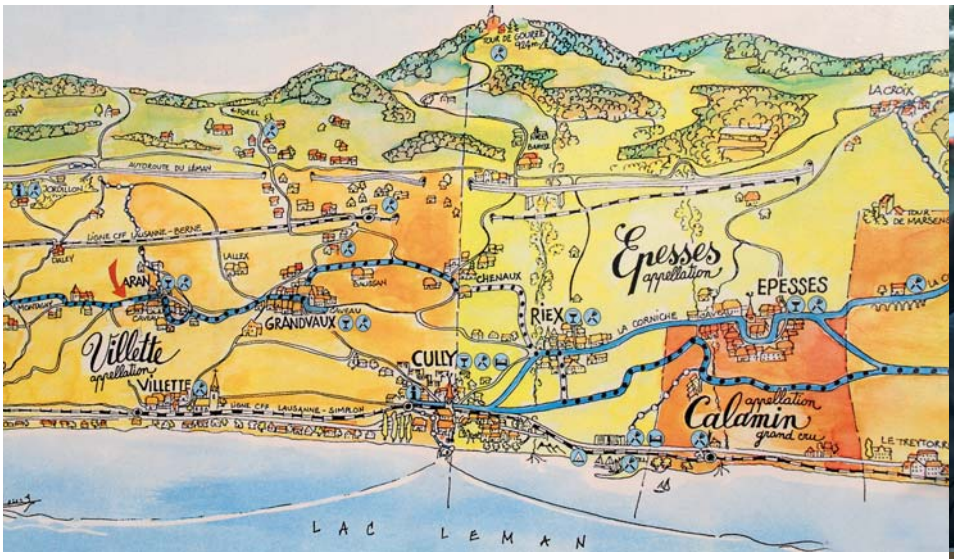

Photo du haut: M. Bernard Bovy, Président et grand artisan de la candidature de Lavaux au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Photo ci dessus: Les six candidats à la syndicature de la nouvelle commune de Bourg-en-Lavaux. C'est M. Max Graf (le premier depuis la gauche) qui sera l'heureux élu.

Il est rare qu'un projet soit couronné de succès par le simple fruit du hasard. Celui qui donna naissance à Bourg-en-Lavaux n'échappe pas à cette règle.

Peu après la votation populaire, le comité de pilotage s'est réuni une dernière fois, avant sa dissolution, pour tenter de laisser à la mémoire collective une analyse des événements. Connaître les raisons d'une réussite, c'est permettre à d'autres projets similaires de partir avec les atouts qui les mèneront plus certainement à leur propre succès.

Loin de livrer une recette de cuisine, nous souhaitons utiliser les lignes de ce dernier article pour apporter un éclairage sur les éléments qui, de notre point de vue, ont conduit à l'acceptation populaire de la fusion.

Forte coopération intercommunale

Le point de départ naturel, d'un tel travail d'analyse, serait de recenser les différences entre le premier et le second projet. Cependant, il est important de rappeler, avant tout, les points communs aux deux projets.

Outre certains aspects organisationnels et structurants du processus, l'élément maître se trouve dans la raison qui a conduit aux lancements successifs des deux projets.

Dans le cas de Bourg-en-Lavaux, les cinq communes travaillaient en coopération, voire en harmonie, dans de nombreux domaines de politiques publiques. On citera, pour exemple, la police, les pompiers, les écoles et la gestion des déchets. Les infrastructures et les services étaient mutualisés lorsque cela était possible afin d'alléger les investissements et coûts de fonctionnement de chacune des cinq communes.

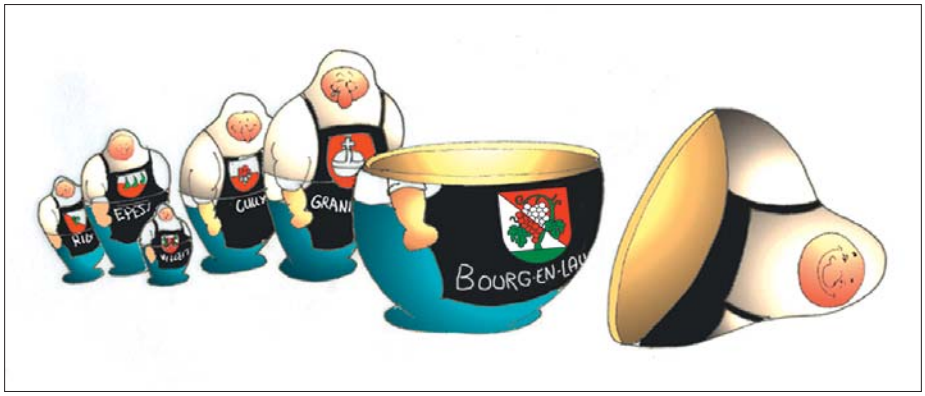

C'est cette synergie naturelle qui les a conduites à s'interroger sur l'opportunité d'unir leur force politique et d'évaluer les avantages que cela apporterait en terme d'efficacité dans la conduite des projets et des services à la population.

Sans cette collaboration bien établie, les historiens auraient pu expliquer indéfiniment que Villette était unie par le passé, le canton aurait pu promettre toujours plus d'argent et mettre en oeuvre toutes les mesures d'accompagnement, Bourg-en-Lavaux resterait au stade du rêve.

Constitution et professionnalisme du pilotage

Une fois cet élément réunificateur et commun aux deux processus posé, nous pouvons revenir sur les différences entre le premier projet et le second.

TEXTE: FLORENCE GROSS
CONSEILLÈRE COMMUNALE DE BOURG-EN-LAVAUX
VICE-PRÉSIDENTE DU GROUPE DE PILOTAGE POUR LA FUSION
PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

Premièrement, bien qu'en apparence similaire, la structure de pilotage du projet a été largement bouleversée. Si l'idée d'un comité de conduite, entouré de commissions thématiques, est restée, ces dernières furent dirigées par des représentants de l'appareil législatif et non de l'exécutif. Le bureau du groupe de pilotage s'est même retrouvé entièrement composé de membres conseillers communaux.

Dès lors, les responsables ont renvoyé une image très positive de l'ensemble du processus qui devenait de fait, un projet du peuple en lieu et place d'une affaire d'élite politique préparant l'union dans leur tour d'ivoire.

Cependant, si les conseillers municipaux sont généralement habitués à la conduite opérationnelle de projet, il n'en va pas forcément de même pour des conseillers communaux. Il a été nécessaire, dès lors, de s'assurer que les membres des différentes commissions, issus du législatif, soient volontaires, intéressés par la fusion et qu'ils s'engagent à travailler de manière professionnelle pour la durée de leur mandat.

Nous avons profité, durant ces recherches de volontaires, d'encourager des personnes indécises ou sceptiques à travailler dans les commissions afin de faire jouer pleinement la représentation démocratique et d'alimenter les débats internes.

Implication du personnel communal

Bien plus que la population, le personnel communal est directement touché par les effets d'une fusion de leurs employeurs respectifs. Lorsque les communes concernées sont de petites tailles, les employés exercent, naturellement, une certaine forme de lobbying, volontaire ou non, auprès des citoyens de par les relations de proximité.

IL EST INDISPENSABLE DE FÉDÉRER LE PERSONNEL COMMUNAL EN FAVEUR DE LA FUSION ET D'ÊTRE À SON ÉCOUTE DE MANIÈRE CONTINUE

Il est indispensable de fédérer le personnel communal en faveur de la fusion et d'être à son écoute de manière continue. Un soin important a été mis sur la communication et l'information au personnel communal. Des temps d'échanges entre le pilotage du projet et les employés communaux se sont révélés être un atout pour établir un dialogue positif.

Finalement, des dispositions spécifiques au traitement du personnel prises dans la convention de fusion et dans le texte du préavis nous ont permis d'offrir une certaine garantie quant à la politique que mèneront les futures autorités vis-à-vis de leurs employés.

Implication de la population

Outre le personnel, la population étant décisionnaire finale de la réussite ou non du projet de fusion, il nous a paru nécessaire de la consulter en amont de la votation. Une stratégie fondée uniquement sur l'information et la confiance supposée des citoyens dans leurs autorités, même si le pilotage du projet est assuré par le législatif, paraît risquées et le peuple pourrait la sanctionner dans les urnes.

Comme mentionné dans le précédent article, un questionnaire distribué aux citoyens en début de projet nous a offert un outil précieux de pilotage pour la suite. Il nous a permis, simultanément, de réaliser un sondage d'opinion, de mettre en avant les points sensibles et de récolter un certain nombre de suggestions. La population a alors gagné un sentiment d'appropriation du projet et devint force de proposition ce qui permit aux pilotes de rester connectés avec les réalités et d'éviter des dérives parfois technocratiques.

Média et stratégie de communication

La presse est un acteur à ne pas négliger. Elle n'est pas appelée le quatrième pouvoir pour rien et nous avons estimé indispensable d'établir immédiatement une saine collaboration avec elle. Une presse mal informée, s'appuyant potentiellement sur des rumeurs plutôt que sur des faits avérés, peut détruire en un ou deux articles une année complète de travaux, voire tuer définitivement le projet en vue de la votation populaire.

En ce sens, la commission «Communication» tenait un rôle de prestataire de service chargé de sensibiliser continuellement les autres commissions à la manière d'interagir avec la presse. Bien évidemment, elle accompagnait aussi l'organisation d'événements publics, la rédaction de bulletins d'information officielle ou encore de la plateforme internet.

De manière générale, il convient de relever que, dans toute prise de position ou communication, les artisans de la fusion se sont fait un devoir de rester le plus neutre possible et de ne pas mener une campagne avec l'argent public. Les personnes impliquées ont toujours su montrer qu'ils étaient conscients des imperfections et des problèmes que pouvait soulever le projet sur lequel elles travaillaient.

Au-delà de la neutralité, le pilotage ou la commission «Communication» ont jugé opportun, en vue de la votation, de donner les impulsions utiles à la création d'un groupe indépendant de promotion de la fusion. Un tel comité de soutien, financé par des dons privés, permit d'éviter tout conflit d'intérêts. Ils ont ainsi pu gérer une vraie campagne politique et contribuer, sans aucun doute, à convaincre une partie de la population à accepter la naissance de Bourg-en-Lavaux ■

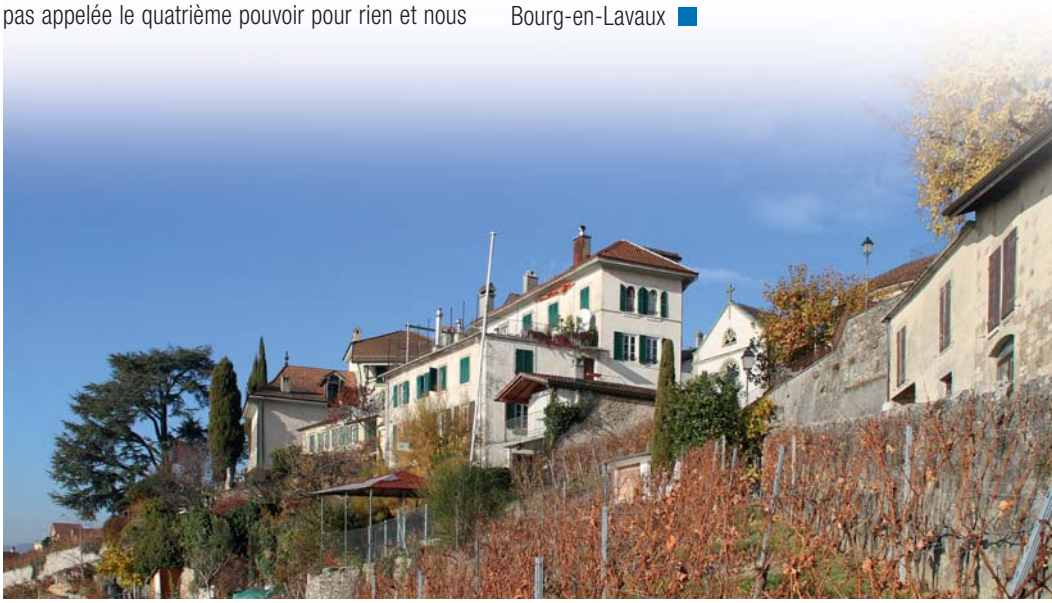

VENDREDI 23 MARS 2012

Assemblée générale ordinaire de l'AVDCH à Gimel

TEXTE : LUC PASQUIER
PRÉPOSÉ AU CONTRÔLE DES HABITANTS
COMMUNE D'ORBE

M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba

JEAN-JACQUES CLERC, NOTRE HÔTE DU JOUR, AVAIT MÊME COMMANDÉ LE SOLEIL POUR UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PARFAITEMENT ORGANISÉE QUI A RÉUNI 135 MEMBRES LE 23 MARS DERNIER À GIMEL. LA VISITE EN FIN D'ASSEMBLÉE DE M. LE CONSEILLER D'ETAT PHILIPPE LEUBA A ÉTÉ SALUÉE PAR LES AUDITEURS. IL S'EST EXCUSÉ DE LA BRIÈVETÉ DE SON PASSAGE EN RELEVANT QU'IL ÉTAIT ATTENDU À 11H30 À PAYERNE ALORS QU'IL ÉTAIT DÉJÀ 11H00 LORSQU'IL EST MONTÉ À LA TRIBUNE! LE CHEF DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE A TOUT DE MÊME EU LE TEMPS D'ADRESSER UN VIF REMERCIEMENT POUR L'EXCELLENT TRAVAIL ACCOMPLI PAR LES COMMUNES TOUT EN RELEVANT L'IMPORTANT DÉFI DE CELLES-CI POUR RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS DE L'HARMONISATION DES REGISTRES. IL A PROMIS LE SOUTIEN DU CANTON PAR L'ORGANISATION DE PROCHAINS COURS.

Dans son rapport d'activité, la présidente, Claude Petit, préposée à Yverdon-les-Bains, a souligné l'augmentation des sollicitations et du travail du comité dont la disponibilité des membres est parfois réduite, lorsqu'ils se trouvent en difficulté par rapport au manque de personnel ou à l'augmentation des tâches. Certaines missions prennent du retard et la bonne volonté ne suffit plus.

Guide du préposé «population suisse»

Le Comité s'est réparti la tâche d'adapter le guide sur le modèle de celui des fribourgeois. Il s'est fixé comme but de le mettre en ligne d'ici fin septembre 2012. Parallèlement, un appel d'offres pour la refonte du site internet a été lancé, ce qui permettra de mener les deux projets de front et d'avoir un outil dont l'utilisation et la mise à jour bénéficieront de technologies plus modernes. Des cours seront organisés les 2 et 4 octobre 2012 à Morges portant sur ce nouveau guide du Préposé et son utilisation. Pour couvrir au mieux ces investissements l'Assemblée a accepté la proposition du Comité de porter la cotisation, inchangée depuis 1978, de Fr. 30.– à Fr. 50.–.

Changements au Comité

L'association a enregistré cette année la démission de Monsieur Etienne Poget, de Nyon et de Madame Liliane Maillard, de Cheseaux-Noréaz après respectivement 19 ans et 12 ans d'activité au comité. Ces deux collègues vont prendre leur retraite prochainement et sont chaleureusement remerciés pour leur dévouement. Ils sont nommés membres d'honneur par l'assemblée. Pour leur succéder, Mesdames Florence Nedrotti de Pully et Ariane Deschamps de Cudrefin, qui œuvrent déjà depuis quelques mois, sont confirmées au Comité.

Traditionnellement, le comité de l'AVDCH invite des personnalités à s'exprimer sur un thème en relation avec la profession. Cette année, ce sont deux présentations complémentaires qui ont été développées par Madame Cecile Ehrensperger, responsable du secteur Nord et Ouest à l'EVAM, et Madame Amina Benkais, déléguée cantonale à l'Intégration.

En 2013, c'est Vallorbe qui accueillera les assises de l'AVDCH ■

AVDCH ASSOCIATION VAUDOISE DES CONTRÔLEURS DES HABITANTS

Photos de haut en bas et de gauche à droite:
Une lecture du Point Commun-e fort intéressante
Mme Sylvie Judas, Syndique de Gimel
Mme Amina Benkais, déléguée à l'intégration
M. Etienne Poget remercié par la présidente de l'AVDCH, Mme Claude Petit, qui lui remet un cadeau pour ses 19 ans au service de l'association
Mme Cécile Ehrensperger de l'EVAM pendant sa présentation

VENDREDI 27 AVRIL 2012

Assemblée générale de l'AVIATCO au Domaine de la Doges à La Tour-de-Peilz

C'EST AU DOMAINE DE LA DOGES, PROPRIÉTÉ DE PATRIMOINE SUISSE ET EN PRÉSENCE D'UNE QUARANTAINE DE MEMBRES, QUE S'EST TENUE LA 29ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION VAUDOISE DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES ET TECHNICIENS COMMUNAUX.

L'AVIATCO compte 83 membres dont 51 actifs, 12 candidats actifs et 20 membres passifs qui représentent 53 communes ou groupements de communes.

Après l'adoption du procès-verbal de l'assemblée 2011, le Président Ernest Bucher, n'a pas manqué de relever dans son rapport d'activité, la progression tant quantitative que qualitative des membres ainsi que l'augmentation du niveau de participation aux assemblées générales et journées techniques, la qualité des programmes et des orateurs mais également l'engagement du comité qu'il a remercié chaleureusement. L'importance des échanges entre des professionnels confrontés à des pressions et des réglementations ou procédures de plus en plus lourdes et complexes a été relevée en tant que force de l'association. Des thèmes d'actualité comme les contributions d'équipements communautaires, les périmètres des centres, les surfaces d'assolement ont permis à M. Bucher d'informer l'assemblée des contacts établis avec des chefs de services cantonaux afin de donner la visibilité nécessaire à notre association.

Sur le plan des finances, le trésorier Olivier Sudan a relevé la bonne santé de la trésorerie qui dégage un bénéfice de 3'788,20 pour l'exercice 2011 et une fortune de 21'444.745 au 31.12.2011. Les comptes 2011 ainsi que le budget 2012 ont été admis à l'unanimité.

Deux démissions ont été enregistrées durant l'année, alors que sept nouveaux membres représentant les communes de Morges, Savigny, Avenches, Orbe, Bussigny, Penthalaz et Vully-les-Lacs ont été admis par acclamation.

Le comité a enregistré les départs de M. Alain Bovy qui a œuvré plusieurs années au poste de secrétaire et de M. Olivier Sudan, trésorier, qui réoriente ses activités et cède sa place à M. Christophe Leuenberger; de vifs et chaleureux remerciements leurs sont adressés par l'assemblée. Messieurs

TEXTE: JACQUES LIAUDET
CHEF DU SERVICE DE L'URBANISME, CRISSIER
DÉLÉGUÉ DE L'AVIATCO AU POINT COMMUN-E
PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

Photos ci-dessus, de gauche à droite:
Le magnifique salon d'une famille bourgeoise du XVIIIe dans son état d'origine.
La salle de délibérations de l'assemblée était quant à elle plus petite et beaucoup moins «majestueuse»!
M. De Techtermann, Président de Patrimoine Suisse Vaud.
Mme Nicole Rimella, Municipale de l'urbanisme et des travaux de La Tour-de-Peilz.

Photo du haut: Passation de pouvoir à la caisse de l'AVIATCO, Christophe Leuenberger et Olivier Sudan.
Visite intéressante et «ludique» au Musée du Jeu de La Tour-de-Peilz.

Ernest Bucher Président, Guy Reymond vice président et Christophe Cotting membre adjoint, sont élus par acclamation. Le poste de secrétaire sera quant à lui repourvu lors de la journée technique de cet automne à Gryon.

Au terme de la partie officielle, c'est sous l'experte conduite de Messieurs De Techtermann et Thorens de Patrimoine Suisse que la journée s'est poursuivie par une très intéressante visite du domaine de la Doges situé dans les hauts de La Tour-de-Peilz, au milieu des champs et des vignes. Ce site quelque peu méconnu constitué d'une maison de maître, de deux corps de logis et d'un rural, a été ouvert au public il y a peu. En 1997, le diplomate André Coigny et son épouse Odette Coigny-de-Palézieux l'ont légué à la Société d'art public. Et depuis lors, le propriétaire, qui a pris le nom de Patrimoine Suisse, s'attelle à y attirer les visiteurs.

C'est au Château de la Tour-de-Peilz, dans une ambiance agréable et détendue que Mme Nicole Rimella, Municipale de l'urbanisme et des travaux a transmis un message de bienvenue de la Municipalité dans une allocution vive et teintée d'humour, appréciée de tous.

L'après-midi s'est poursuivi par une visite du musée suisse du jeu. Nous ne pourrions terminer ce compte rendu sans remercier M. Victor Béguelin pour la parfaite organisation de cette journée ■

AVIATCO ASSOCIATION VAUDOISE DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES ET TECHNICIENS COMMUNAUX

12.10.2012	Journée technique à Gryon
26.04.2013	30e assemblée générale à Cossonay
20.09.2013	Fête du 30e anniversaire à Payerne
04.10.2013	Sortie du 30e anniversaire (2 jours)

RÉVISION DE LA LOI SUR LES COMMUNES

Vers une reconnaissance de la fonction de secrétaire municipal

TEXTE: PIERRE-ANDRÉ DUPERTUIS
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION VAUDOISE DES SECRÉTAIRES MUNICIPAUX (AVSM)

Chaque année, M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, se fait un devoir d'assister à l'assemblée générale de l'AVSM, comme ici à Forel en octobre 2011. Pour tous les secrétaires municipaux, sa présence est un gage de reconnaissance envers leur profession et le rôle important qu'ils jouent dans leurs communes.

EN DÉCEMBRE DERNIER, LE CONSEIL D'ETAT A DÉPOSÉ L'EMPL MODIFIANT LA LOI SUR LES COMMUNES (LC). MAINTES FOIS MODIFIÉ, CE TEXTE SUBIT AUJOURD'HUI SA RÉVISION LA PLUS PROFONDE DEPUIS 1956. LES TRAVAUX DE COMMISSION SONT EN COURS ET LE PROJET DEVRAIT ÊTRE SOUMIS AU PLÉNUM APRÈS L'ÉTÉ. SI LE LÉGISLATEUR L'ACCEPTE, LA RÉVISION INSCRIRA DANS LA LOI - ET DE FAÇON BIEN PLUS VISIBLE QU'AUJOURD'HUI - LA FONCTION DE SECRÉTAIRE MUNICIPAL.

On le dit souvent: les fonctions de secrétaire municipal et de boursier sont les seules à figurer dans la loi. C'est exact, mais de façon presque elliptique pour ce qui concerne le premier nommé. Dans l'actuelle loi sur les communes, le rôle du secrétaire municipal n'est mentionné qu'au détour de l'art. 67 qui stipule que, pour être réguliers, les actes de la Municipalité doivent être donnés sous la signature du syndic et du secrétaire

Le projet d'EMPL pour sa part aborde la problématique de front. Il stipule que le boursier et le secrétaire sont placés directement sous les ordres de la Municipalité (art. 49 al.2), que le secrétaire municipal est nommé par la Municipalité (art. 51 al. 2), qu'il est le premier collaborateur du syndic et de la Municipalité, qu'il participe aux séances avec voix consultative et qu'il tient le procès-verbal (art. 52 a).

Par ailleurs, l'art. 52 b dresse une liste non exhaustive des tâches dont le secrétaire municipal a la charge, notamment la coordination entre la Municipalité et l'administration communale, la co-signature des actes de la Municipalité, la transmission des informations entre la Municipalité et le conseil, et entre celle-ci et les services de l'Etat, la liaison avec le bureau du conseil et l'exécution des décisions de la Municipalité. On notera au passage qu'il y a une redite dans cet article, les lettres d et g portant toutes deux sur les relations avec le bureau du conseil.

Il est évident que ces dispositions ne vont pas changer notre quotidien, mais elles portent en elles-mêmes une reconnaissance de la fonction, de la même manière que le règlement sur la comptabilité des communes reconnaît explicitement la fonction de boursier à son art. 43. Ces dispositions répondent aux attentes de la corporation, qui, par le biais de sa Conférence des villes notamment, s'était plusieurs fois exprimée dans ce sens.

Une autre attente est également satisfaite dans le projet soumis au Grand Conseil: il s'agit de la question de la signature par le secrétaire d'un acte qui, par hypothèse, serait entaché de nullité. Que doit faire, que peut faire un secrétaire municipal qui sait que sa Municipalité enfreint le droit mais qui, simultanément, est tenu de signer les actes officiels de cette Autorité en vertu du lien hiérarchique et des dispositions de l'art. 67 LC?

Le projet de loi apporte un commentaire éclairant sur le sujet: «Le secrétaire municipal, dans le mesure où il est subordonné à la Municipalité (…) est tenu de cosigner les actes de la Municipalité (…) même lorsque ceux-ci seraient entachés de nullité. S'il a préalablement attiré l'attention de la Municipalité sur d'éventuels problèmes, il n'engage pas sa responsabilité personnelle, puisque, obéissant à un ordre de la hiérarchie, il ne viole pas de prescription de service, ni ne commet de négligence grave, de sorte qu'en cas d'action judiciaire aboutissant à une condamnation de la Municipalité, celle-ci ne saurait se retourner contre son collaborateur.»

(…) LE SECRÉTAIRE MUNICIPAL CONTINUERA À AVOIR POUR SOUÇI DE DÉMINER LE TERRAIN AVANT D'Y POSER LE PIED

Ce commentaire est le bienvenu car il pèsera de tout son poids dans une éventuelle procédure devant les tribunaux. Mais il ne suffira pas à résoudre un éventuel conflit de travail entre le secrétaire municipal et son employeur né d'une divergence de vue en la matière. Raison pour laquelle, le premier nommé continuera à avoir pour souci de déminer le terrain avant d'y poser le pied ■

AVSM — ASSOCIATION VAUDOISE DES SECRÉTAIRES MUNICIPAUX

VENDREDI 4 MAI 2012

Assemblée générale ordinaire de l'ACVBC à Moudon

ENCORE UNE FOIS, C'EST PAR UN TEMPS ENSOLEILLÉ ET EN PRÉSENCE DE 174 MEMBRES QUE LA 67E ÉDITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DES BOURSIERS COMMUNAUX S'EST DÉROULÉE À LA SALLE DE LA DOUANE, À MOUDON.

M. Gilbert Gubler, syndic du lieu, a présenté sa commune au moyen de photos variées détaillant les moindres recoins et activités de cette cité.

Le rapport du Président, ainsi que l'adoption des comptes 2011 et du budget 2013 n'ont donné lieu à aucun commentaire de la part de l'assistance. Les jubilaires (20 ans de sociétariat) ont ensuite reçu un diplôme, un cadeau-souvenir et quelques bouteilles (huit membres). De plus, une petite attention et de chaleureux applaudissements ont salué Mmes Gislaine Jaques, Josiane Teuscher et Susanne Vulliamy, ainsi que MM. Jacques Blanc, Jean-François Chappuis, Charly Collet, André Michot, Daniel Rochat, Marcel Salgat et Michel Stauber qui ont fêté leurs 40 ans de sociétariat; bravo, quelle belle fidélité!

Après deux démissions l'année dernière, 2012 apporte une nouvelle mutation au sein du Comité, puisque sa dévouée secrétaire, boursière de Vucherens, Mme Brigitte Emery, n'a pas résisté aux chants des sirènes… cantonales, ayant décidé de donner un tournant à sa carrière professionnelle en exerçant une activité pour le compte de l'administration cantonale vaudoise. Officiant au Comité depuis 2004, elle a été vivement remerciée pour sa disponibilité et sa ponctualité; un diplôme de membre d'honneur lui a été remis en reconnaissance des services rendus.

M. Nicolas Rapin, boursier de Moudon, est accueilli en tant que nouveau membre du Comité, alors que les autres titulaires en place se représentent et sont réélus. Le Président l'est également… pour une nouvelle moelleuse année de présidence (rapport à la photo de Camembert-Président affichée par ses soins lors de la présentation à sa réélection). Mais attention: il s'agissait d'une offre promotionnelle, pourtant adoptée à l'unanimité!

Le Préfet du district, M. Olivier Piccard, a ensuite brièvement présenté le district de la Broye-Vully, composé de 37 communes et dont le chef-lieu est Payerne.

Puis, les communications, toujours appréciées, de M. Bernard Pouly, Responsable de la perception auprès de l'Administration cantonale des impôts (ACI), M. Fabrice Weber, Directeur de l'Autorité cantonale de surveillance des finances communales (ASFICO) et M. Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat et Ministre cantonal des finances, se sont enchaînées et un rapide tour d'horizon rappelant les raisons d'être d'une assurance-cau-

ACVBC — ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DES BOURSIERS COMMUNAUX

TEXTE: JEAN-FRANÇOIS NIKLAUS
PRÉSIDENT DE L'ACVBC
BOURSIER DE LA COMMUNE D'EPALINGES

PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

tion pour boursiers communaux a été présenté par M. Alain Monod, de la société AXA-Winterthur assurances (assurance-caution de l'ACVBC).

Pour terminer et étant donné l'heure déjà bien avancée, une intervention succincte de M. Jean-Daniel Luthi, membre du Conseil d'administration de Valorsa et municipal à Bussigny, a encore permis de rappeler que l'obligation d'introduction de règlements communaux sur la gestion des déchets au 1er janvier 2013 était bel et bien une réalité. Il a également fait le point sur la situation actuelle du projet de taxe au sac.

L'apéritif, offert par la commune hôte, a été servi ensuite dans les jardins bordant la Broye, avant qu'un savoureux repas, concocté par M. Jean-Daniel Héritier et sa brigade, soit partagé dans un climat toujours aussi convivial et détendu.

L'année prochaine, la commune du Sentier (Vallée de Joux) accueillera notre 68e assemblée le **vendredi 19 avril 2013** (3 semaines après Pâques, selon décision communiquée) ■

Comité de l'ACVBC 2012

M. **Jean-François Niklaus**, Epalinges: Président

M. **Jean-Yves Thévoz**, St-Prex: Vice-président et jubilaires

M. **Nicolas Rapin**, Moudon: secrétaire

Mme **Anne Bovet**, Cuarnens: caissière

Mme **Dominique Depping**, St-Barthélémy: assurance-caution

M. **Jean-Marc Moreillon**, Aigle: délégué au journal Point Commun-e

Photos de gauche à droite et de haut en bas:

Jean-François Nicklaus, Président de l'ACVBC, félicitant les jubilaires ayant 20 ans de service.

M. Fabrice Weber, Directeur de l'ASFICO, dans une intervention moins longue que d'habitude!

M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat et Président du Gouvernement, lors de son discours.

Deux charmantes boursières venues du Chablais.

Un filet mignon à la moutarde ancienne, un pur régal concoté par le chef J.-D. Héritier et sa brigade.

Page de gauche:
L'apéritif a été servi au pied de l'Eglise St-Etienne et le repas de midi dans la Grande salle de la Douane.

AVDAAS

Harmonisation et coordination de l'octroi des prestations sociales cantonales[1]

TEXTE: MARKUS PICHLER
PRÉSIDENT DE L'AVDAAS

C'EST EN NOVEMBRE 2010 QUE LE GRAND CONSEIL A ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES LA «LOI SUR L'HARMONISATION ET LA COORDINATION DE L'OCTROI DES PRESTATIONS SOCIALES ET D'AIDE À LA FORMATION ET AU LOGEMENT CANTONALES VAUDOISES» QUI PRÉVOIT L'INTRODUCTION DU RDU (LHPS). LE PARLEMENT A AINSI DONNÉ UN SIGNAL FORT EN FAVEUR D'UN PROJET QUI VISE À LA FOIS À RENFORCER L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES BÉNÉFICIAIRES D'AIDES CANTONALES ET À SIMPLIFIER LE TRAVAIL DE L'ADMINISTRATION DE CES AIDES TOUT EN INTENSIFIANT LA COLLABORATION ENTRE LES DIFFÉRENTS RÉGIMES CONCERNÉS ET ENTRE L'ADMINISTRATION CANTONALE ET LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES OU INTERCOMMUNALES.

LES TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DU RDU ONT DÉBUTÉ À LA FIN DE L'ANNÉE 2010. ILS ONT D'EMBLÉE ÉTROITEMENT ASSOCIÉ LES SERVICES ET ORGANISMES IMPACTÉS TRADUISANT AINSI LA CONVICTION PARTAGÉE ENTRE LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES QUE LA MISE EN COMMUN DES EFFORTS ET DES RESSOURCES AU PROFIT DE CE PROJET IMPORTANT POUR NOTRE CANTON EST UN GAGE DE SUCCÈS INCONTOURNABLE. C'EST AUSSI DANS CET ESPRIT QUE LA DERNIÈRE ÉTAPE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LHPS SERA CONDUITE PENDANT L'ANNÉE 2012.

Un revenu déterminant unifié

L'objectif principal du RDU est de garantir l'équité dans l'octroi des prestations sociales cantonales et l'égalité de traitement des personnes requérant une aide. Pour ce faire, le mode de calcul du RDU est identique pour l'ensemble des prestations sociales liées à la «Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS)». Les régimes d'aide concernés se fondent ainsi toujours sur les mêmes éléments de revenu et de fortune, indépendamment de la prestation demandée. En outre, les situations de revenus identiques, sont traitées de la même manière, qu'elles proviennent du travail ou de prestations sociales, selon le principe «1 franc est 1 franc». Cela permet d'éviter qu'un ménage demandant une aide et dont l'intégralité des revenus résulte d'une activité salariée soit défavorisé par rapport à un ménage dont une partie des revenus provient d'autres prestations sociales.

Une unité économique de référence

Une unité économique de référence sera définie au sein de chaque ménage déposant une demande d'aide. Elle sera constituée des personnes dont la situation financière est prise en considération pour évaluer le droit à une prestation.

Une hiérarchisation de l'octroi d'une partie des prestations d'aides cantonales

Afin d'éliminer les inégalités en termes de revenu disponible, un enchaînement unique du traitement des demandes d'aides et de l'octroi d'une partie des prestations appelées «catégorielles» a été fixé: subsides à l'assurance-maladie, aide individuelle au logement, avances sur pensions alimentaires, bourses d'études et d'apprentissage.

Cette hiérarchisation s'explique principalement par le fait que ces aides visent à renforcer le revenu disponible des ménages concernés en raison d'une dépense indispensable (assurance-maladie, logement, entretien et formation des enfants).

Les autres prestations concernées par la LHPS, appelées «circonstancielles», utilisent le RDU uniquement à des fins de calcul de l'aide octroyée ou de la prestation facturée. Elles ne dépendent pas d'une hiérarchisation spécifique. Sont concernées:

- les prestations d'aide et de maintien à domicile;
- l'allocation en faveur des familles s'occupant d'un mineur handicapé à domicile;
- les allocations maternité cantonales;
- les contributions aux coûts d'accompagnement de mineurs dans le milieu familial ou placés hors milieu familial;
- l'attribution d'un logement liée à l'aide à la pierre;
- l'aide individuelle à l'hébergement des personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales;
- l'offre d'accueil de jour des enfants.

(Suite page suivante)

AVDAAS — ASSOCIATION VAUDOISE DES AGENTS D'ASSURANCES SOCIALES

1 Cette contribution se base notamment sur la *Newsletter* RDU du DSAS à destination de l'ensemble des personnels concernés par le RDU dont ceux des Agences d'assurances sociales: RDU Info no 1 Mars 2012, DSAS.

AVDAAS

Harmonisation et coordination de l'octroi des prestations sociales cantonales

Un dossier administratif unique

La personne requérante dépose une seule demande d'aide, auprès d'un service cantonal, d'une agence d'assurance sociale (AAS) ou d'un service communal du logement. L'accès aux régimes sociaux reste décentralisé. Le SI RDU et les règles de gestion prévues pour le traitement des demandes équivalent à l'introduction d'un guichet unique virtuel.

Toute demande individuelle est traitée au sein de l'administration par les différents services concernés et fera l'objet d'une décision administrative individuelle par régime d'aide.

Un concept de formation

En collaboration avec les partenaires de ce projet, l'Association vaudoise des agent(e)s d'assurances sociales (aVDaas) organise la formation du personnel des agences d'assurances sociales. Une première information a été donnée au printemps afin de familiariser celles et ceux qui deviendront les porteurs du projet avec les concepts de base du RDU.

A la fin de l'été, l'aVDaas prévoit encore de mettre sur pied sous la forme d'ateliers, une formation pratique portant de manière spécifique sur l'utilisation du système d'information spécialement développé pour gérer le RDU. L'objectif sera de pouvoir démarrer durant l'automne avec ce nouveau dispositif ■

Pour plus d'information sur le sujet:
www.vd.ch/dsas

CONCOURS 2012

Les «Saints» et les «Villars»

DANS QUELS VILLAGES VAUDOIS SE TROUVENT CES 4 CLOCHERS?

Pour ce concours 2012, nous vous proposons 4 clochers à trouver dans chacun des 4 numéros du Point Commun-e. Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus de clochers remportera le jeu. Celle-ci fera l'objet d'un petit reportage lors de la remise de son prix en été 2013.

Nous vous donnons un indice:

Tous les clochers sont situés dans un village ayant un nom composé, soit avec Saint, soit avec Villars.

Si vous pensez savoir dans quelles communes vaudoises se situent ces clochers envoyez un e-mail à: ***nathalie.greiner@ucv.ch***
et indiquez: Concours Point Commun-e N° 41, le nom des communes où se trouvent les clochers N°1, N°2, N°3 et N°4 et bien entendu votre nom, votre prénom et votre commune.

RÉSULTAT DU CONCOURS N°40

Les clochers étaient situés dans les communes suivantes:

1. ***Saint-Livres***
2. ***Saint-Prex***
3. ***Villars-Ste-Croix***
4. ***Villars-Tiercelin***

Bravo aux 6 personnes qui ont trouvé les quatre bonnes réponses, soit:

- *Maurice Agassis, Montrichier*
- *Claire-Lise Cruchet, Lucens*
- *Jean Guignard, Aubonne*
- *Véronique Lin, Thierrens*
- *Claudine Liniger, Prévonloup*
- *Patrick Porchet, Bussy-sur-Moudon*

Rencontre avec Martine, notre gagnante

TEXTE: NATHALIE GREINER-MEYLAN
COMITÉ DE RÉDACTION POINT COMMUN-E
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL UCV

PHOTO: JEAN-MARC GALLAROTTI

C'EST DANS LA CHARMANTE COMMUNE D'ECHANDENS SISE EN BORDURE DE LA VENOGE DANS LE DISTRICT DE MORGES QUE NOUS AVONS RENCONTRÉ MADAME MARTINE COMTE, GAGNANTE DE NOTRE CONCOURS «POINTS D'INTERSECTIONS 2011».

Echandens compte 2191 habitants et jouxte les communes de Bussigny-près-Lausanne, Ecublens, Denges, Lonay et Bremblens. C'est une commune charnière entre l'Ouest lausannois et la Côte. Son château, construit sur les ruines d'une forteresse féodale en 1554 par Ferdinand de Loys, seigneur de Denens, bourgeois et bourgmestre de Lausanne, domine fièrement son vignoble au sud. Le chansonnier Jean Villard-Gilles en fut le locataire en 1946, ainsi que l'écrivain Georges Simenon entre 1957 et 1963. D'autres personnalités on également vécu à Echandens, dont le chanteur Henri Dès.

L'agriculture, la viticulture et l'arboriculture disposent de surfaces restreintes, mais qui permettent toutefois à leurs exploitants d'exercer leur activité dans des conditions favorables. La majorité des commerces et des services se trouvent au centre du village (médecin, fiduciaire, alimentation, boulangerie, fleuriste, pharmacie, banque, restaurants...). Par ailleurs, des succursales régionales de certaines entreprises nationales et internationales ont élu domicile à Echandens.

Et notre gagante?

Etablie à Romanel-sur-Lausanne avec son époux et leurs deux enfants depuis 1982, **Martine Comte** a tout d'abord travaillé dans sa commune pendant 5 ans de 1985 à 1990, en premier lieu au greffe, puis au contrôle des habitants. A la naissance de ses enfants, elle interrompt son activité professionnelle quelques années pour s'en occuper à temps complet.

En 1997, elle postule chez Publicitas, au département des petites annonces.

En 2003, elle est engagée au contrôle des habitants de la commune d'Echandens dont elle sera responsable jusqu'en 2008. Elle effectue ensuite un remplacement de quelques mois à la bourse communale pour en devenir la boursière le 1er mai 2009.

Madame Martine Comte nous fait remarquer qu'à Echandens c'est la bourse qui encaisse les impôts, ce qui permet d'accorder un escompte de 10% aux bons payeurs.

Martine fêtera très prochainement son anniversaire et pour marquer cette année spéciale, nous n'en dirons pas plus, elle fera un voyage à Paris avec son époux.

Quant au concours, elle précise qu'elle a joué en collaboration avec son mari, incollable sur le Canton! En revanche, pour le moment, les clochers des villages présentés dans notre édition de mars, qui débutent le concours 2012, ne l'inspirent guère!

C'est avec un grand plaisir que nous lui avons remis son prix, d'une valeur de CHF 100.–, selon la formule qu'elle a préalablement choisi, à savoir «Fleurs et douceurs» comprenant un bouquet coloré, accompagné de chocolats et de macarons.

Nous remercions chaleureusement Martine Comte pour son accueil amical et spontané en lui réitérant nos félicitations pour sa bonne connaissance du canton.

Quant à nos lecteurs... à vos clochers: vous serez peut-être l'heureux gagnant qui succédera à Mme Martine Comte ■

NOUVELLE ASSOCIATION DES RESPONSABLES INFORMATIQUES COMMUNAUX

Présentation de l'AVRIC

TEXTE: PHILIPPE BROCCARD
PRÉSIDENT DE L'AVRIC
RESPONSABLE DES SERVICES INFORMATIQUES
DE LA VILLE DE MORGES

L'ASSOCIATION VAUDOISE DES RESPONSABLES INFORMATIQUES COMMUNAUX EST NÉE LE 2 NOVEMBRE 2011. ELLE RÉPOND À UN BESOIN TOUJOURS PLUS IMPORTANT DE COORDONNER LES COMMUNES À L'ÉCHELLE CANTONALE, SPÉCIALEMENT POUR LA CONCRÉTISATION DES GRANDS PROJETS EN MATIÈRE DE CYBERADMINISTRATION. ELLE FAVORISE ÉGALEMENT LES ÉCHANGES D'INFORMATIONS AU SEIN DE SES MEMBRES, AUSSI BIEN DANS LE DOMAINE DES LOGICIELS ET DES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES QUE DANS CELUI DES MÉTHODES UTILISÉES, DES FOURNISSEURS OU TOUT AUTRE POINT TOUCHANT À L'INFORMATIQUE.

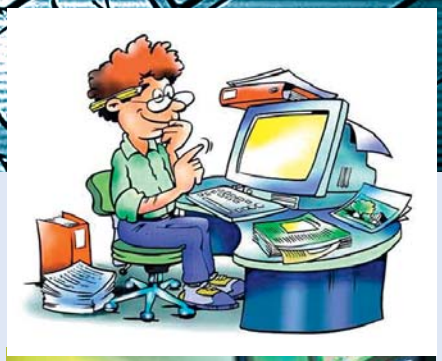

Notre nouvelle association s'est fixée les buts suivants:

- Aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, assurer entre eux coordination et information.
- Maintenir et développer les bonnes relations qui doivent exister avec les autorités communales et cantonales et participer aux procédures de consultation du Canton.
- Veiller au maintien de la dignité de la fonction et établir entre ses membres des liens de solidarité, de cordialité et d'amitié.

Afin de remplir ces objectifs, tous les membres sont conviés, 4 fois par année, à des réunions durant lesquelles différents objets sont débattus. Chacun peut librement proposer des thèmes spécifiques ou présenter un projet qui pourrait avoir un intérêt pour d'autres communes. A chaque rencontre, nous abordons également certains sujets d'envergures cantonales, comme, par exemple, le portail cantonal des manifestations (POCAMA), ou le nouveau règlement sur la loi sur la géoinformation (RLgéo-VD).

Bien que l'adhésion à notre association soit gratuite, certains articles de nos statuts sont restrictifs ce qui nécessitent quelques explications.

AVRIC — ASSOCIATION VAUDOISE DES RESPONSABLES INFORMATIQUES COMMUNAUX

La première clause précise qu'il faut travailler dans une commune de plus de 7'000 habitants ou représenter un groupement de communes dont la somme des habitants est supérieure à ce nombre. Elle est définie uniquement pour un souci d'efficacité. Il est en effet très difficile de fonctionner lorsque l'on se retrouve à 200 autour d'une table. De plus, cela permet de réunir des communes ayant les mêmes préoccupations, les petites communes n'ayant pas les mêmes problématiques que les grandes. Toutefois, afin de ne pas les exclure, nous leur proposons de se regrouper et de déléguer un représentant.

La deuxième clause impose qu'un membre doit être l'employé salarié de la commune en charge de la totalité de l'informatique communale. Il est en effet indispensable, dans un domaine technique comme l'informatique, d'avoir les connaissances nécessaires pour participer de manière active aux différents débats proposés, et, d'en tirer le meilleur parti pour sa commune.

Enfin, la troisième et dernière clause définit qu' il ne peut y avoir qu'un seul membre actif par commune ou groupement de communes. Ceci permet à tous les représentants d'avoir le même poids lors de prises de décisions, quelle que soit la taille de sa commune. Toutefois, chaque membre actif peut se faire accompagner ou remplacer par un ou des collaborateur(s) de son choix en fonction des sujets traités.

A ce jour, notre association compte 14 membres, soit:

Aigle, Bussigny-près-Lausanne, Crissier, Epalinges, Montreux, Morges, Nyon, Payerne, Prilly, Pully, Renens, Yverdon-les-Bains, Lausanne et Vevey. En termes d'habitants, cela représente environ 45% de la population du canton ■

Pour toutes communes intéressées, les statuts et des renseignements peuvent être facilement obtenus en adressant une demande à: info@avric.ch.

TOUS À VOS AGENDAS

Mémento 2012

Quand			Qui	Quoi	Où
2012					
Jeu	31 mai	14h00	UCV	Groupe Bourgs & Villages	Syens
Ven	8 juin	17h00	UCV	Comité	Bourg-en-Lavaux (Cully)
Sam	**9 juin**	**09h00**	**UCV**	**AG ET JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISE**	**Bourg-en-Lavaux (Cully)**
Ma	19 juin	14h00	JOURNAL	Comité de rédaction du Point Commun-e	Pully
Jeu	21 juin		AVDCH	Régionale «Nord»	Yvonand
Jeu	5 juillet	07h00	UCV	Comité	Bussigny
Jeu	30 août	14h00	UCV	Groupe Bourgs & Villages	Vully-les-Lacs (Salavaux)
Lun	10 sept.	07h00	UCV	Comité	Bussigny
Mer	12 sept.		AVSM	Journée de formation	Morges
Jeu	13 sept.	14h00	UCV	Conseil	Montreux
Jeu	20 sept.		AVSM	Journée de formation	Morges
Mar	25 sept.	07h30	UCV	Groupe des Villes	Lausanne
Ma	25 sept.	14h00	JOURNAL	Comité de rédaction du Point Commun-e	Pully
Ma	2+4 oct.		AVDCH	Cours Longeraie - Guide du préposé	Morges
Ven	5 oct.	09h00	AVSM	Assemblée générale ordinaire	Chavornay
Ma	9 oct.	12h00	UCV	Comité	Lausanne
Ven	26 oct.	09h00	AVIATCO	Journée technique	Gryon
Ven	2 nov		AVDCH	Régionale «Agglo Lausanne»	Epalinges
Mer	14 nov.	07h00	UCV	Comité	Bussigny
Jeu	15 nov.	14h00	UCV	Conseil	Chavannes-près-Renens
Jeu	22 nov.	14h00	UCV	Groupe Bourgs & Villages	Bourg-en-Lavaux (Cully)
Lun	26 nov.	07h30	UCV	Groupe des Villes	Renens
Ven	7 déc.	09h30	JOURNAL	Comité de rédaction du Point Commun-e	Lieu à déterminer
Jeu	13 déc.	07h00	UCV	Comité	Bussigny
2013					
Ven	26 avril	09h00	AVIATCO	30e Assemblée générale ordinaire	Cossonay
Ven	7 juin	17h00	UCV	Comité	Montricher
Sam	8 juin	09h00	UCV	AG ET JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISE	Montricher
Ven	19 avril	09h30	ACVBC	Assemblée générale ordinaire	Le Sentier

COURS DE FINANCES COMMUNALES

Calendrier 2012

Toutes les informations se trouvent sur le site www.pbusset.ch

Les inscriptions se font uniquement par ce moyen-là.

Cours	Titre du cours	Dates	
1	Bouclement des comptes 2011	jeudi 29 mars	09h00 - 16h30
2	Préparation du budget 2013	jeudi 06 septembre	09h00 - 16h30
3	Compte de fonctionnement	Jeudi 20 septembre	09h00 - 16h30
4	Compte des investissements	jeudi 4 octobre	09h00 - 16h30
5	Lecture et structure du Bilan	jeudi 11 octobre	09h00 - 16h30
6	Analyse et planification financières	jeudi 1er novembre	09h00 - 16h30
7	TVA dans les collectivités publiques	jeudi 8 novembre	09h00 - 16h30
8.1	Péréquation, décompte final 2011	jeudi 15 novembre	09h00 - 16h30
8.2	Péréquation, décompte final 2011	jeudi 22 novembre	09h00 - 16h30

Lieu: Salle du conseil communal de Grandvaux / Prix: Fr. 220.– pour chaque cours

PIERRE BUSSET

Rue du Léman 2
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 971 15 42 Fax 021 971 15 43
Mobile 079 345 60 91
ou sur le site: www.pbusset.ch